

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/02/2019

Dossier complet le :

16/04/2019

N° d'enregistrement :

2019-7935

1. Intitulé du projet

Aménagement du chemin de Bébian et Chemin de Cante Perdrix sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BORDEAUX METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

RCS / SIRET

24330031600011

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a) Infrastructures routières	Aménagement des chemins de Bébian et Cante Perdrix, afin d'intégrer ces derniers dans le domaine public et assurer la sécurité des différents usagers.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Bordeaux Métropole souhaite procéder à l'aménagement des chemins de Bébian et Cante Perdrix sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc, afin d'intégrer ces derniers dans le domaine public et assurer la sécurité des différents usagers. Cette voie de desserte est située à la limite des communes de Saint Aubin de Médoc et de Saint Médard en Jalles.

L'aménagement des chemins assurera les services suivants :

- Extension du réseau eaux usées pour tous les riverains;
- création du réseau eaux pluviales de voirie
- Conformité des trottoirs, accessibilité;
- Confort routier et propreté des voiries.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération est programmée dans le cadre des travaux prévus sur le Fond d'Intérêt Communal 2015-2020.

La proposition de l'aménagement consiste à réaliser des trottoirs conformes et à calibrer la chaussée avec une emprise limitée.

Le projet prévoit des emplacements enherbés permettant de récupérer une partie des eaux de pluie.

Les dépressions charretières seront réalisées en enrobés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Matériaux :

- Trottoir (largeur 1,50 m, revêtement superficiel alluvionnaire)
- Accotements enherbés (largeur variable)
- DVL (revêtement de surface en BB 0/6,3)
- Chaussée (largeur 5,20 m en double sens et 3,50 m en sens unique, revêtement de surface en BBSG 0/10).

Réseaux:

Mise en place de réseaux eaux usées et eaux pluviales neufs.

Enfouissement des réseaux secs.

Les travaux de voiries dureront environ 4 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le chemin de Bébian dans sa partie ouest ainsi que le chemin de Cante-Perdrix seront en sens unique de circulation du nord vers le sud. Le chemin de Bébian dans sa partie Est sera bidirectionnel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Dossier DUP de droit commun.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale des voiries	415 m
Largeur trottoirs	1,50 m
Chaussée en double sens	5,20 m
Chaussée en sens unique	3,50 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin de Bébian

Chemin de Cante-Perdrix

Commune de Saint-Aubin-de-Médoc

Coordonnées géographiques¹

Long. 40°6'1'01"5 Lat. 64°29'81"52

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 40°6'1'74"5 Lat. 64°29'59"87

Point d'arrivée :

Long. 40°6'2'83"9 Lat. 64°29'66"63

Communes traversées :
Saint-Aubin de Médoc

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire est couvert par le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transport terrestre dans le département de la Gironde. Le PPBE Gironde concerne les voies routières suivantes: RN10, RN89, RN230, RN250, RN524, A62, A63, A630, A631 et A660. Les chemins concernés par le projet d'aménagement ne figurent pas parmi les infrastructures de transports terrestres mentionnés dans le plan. Source: Préfecture de la Gironde.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Atlas des patrimoines

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: SIE Adour Garonne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Préfecture Gironde, DDTM Gironde
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source BASOL et BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est localisée en zone de répartition des eaux ZRE3302 définie par l'Arrêté préfectoral n° E2005/14 du 28/02/2005 qui complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995 - Annexe B. Le projet ne prévoyant pas de captage d'eau, il n'est pas concerné directement par ce zonage. Source: SIE Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: ARS Gironde
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Atlas des patrimoines
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: Atlas des patrimoines

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 1,28 km au sud du chemin de Cante-Perdrix concerné par le projet. Il s'agit du SIC n°FR7200805 "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DDTM Gironde, DREAL Aquitaine, Primnet, Dossier départemental des risques majeurs.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêt Risque de remontée de nappe: très faible Risque de retrait-gonflement des argiles faible. Source: Primnet, Dossier départemental des risques majeurs, Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux: véhicules de chantier pour la réalisation de l'infrastructure. En phase exploitation: trafic routier circulant sur la voie et déplacements doux (piétons, cyclistes). Néanmoins, il s'agit de voies déjà existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux: Bruit modéré des engins durant la période des travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase travaux: Émissions de gaz d'échappement des engins de chantier</p> <p>Phase exploitation: émissions de gaz d'échappement des véhicules circulants sur la voie. Néanmoins, il s'agit de voies déjà existantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux pluviales.</p> <p>La solution technique retenue pour assurer à la fois le transit du débit et la compensation nécessaire au projet est la création de noues.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Du point de vue des enjeux écologiques dans le secteur du projet, ceux-ci semblent limités du fait du positionnement de l'aire d'étude en zone urbanisée et des habitats présents largement remaniés par l'Homme. Par ailleurs, il s'agit d'aménagement de chemins déjà existants.

De plus, les impacts du projet auront lieu majoritairement en phase chantier. Ils seront donc temporaires. Le chantier sera de courte durée et des mesures seront mises en place pour limiter l'impact sur les quartiers situés à proximité immédiate du projet : chantier en période diurne, jours ouvrés uniquement.

Les eaux pluviales seront gérées de manière à ne pas perturber les flux et augmenter les risques d'inondabilité du secteur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne le réaménagement de chemins déjà existants: projet peu impactant, sur un territoire présentant peu d'enjeux. En raison du peu d'enjeux dégagés lors de la présente étude, il apparaît qu'une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments supplémentaires susceptibles d'orienter différemment la réflexion menée par les concepteurs.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Haillan

le

13 février 2019

Signature

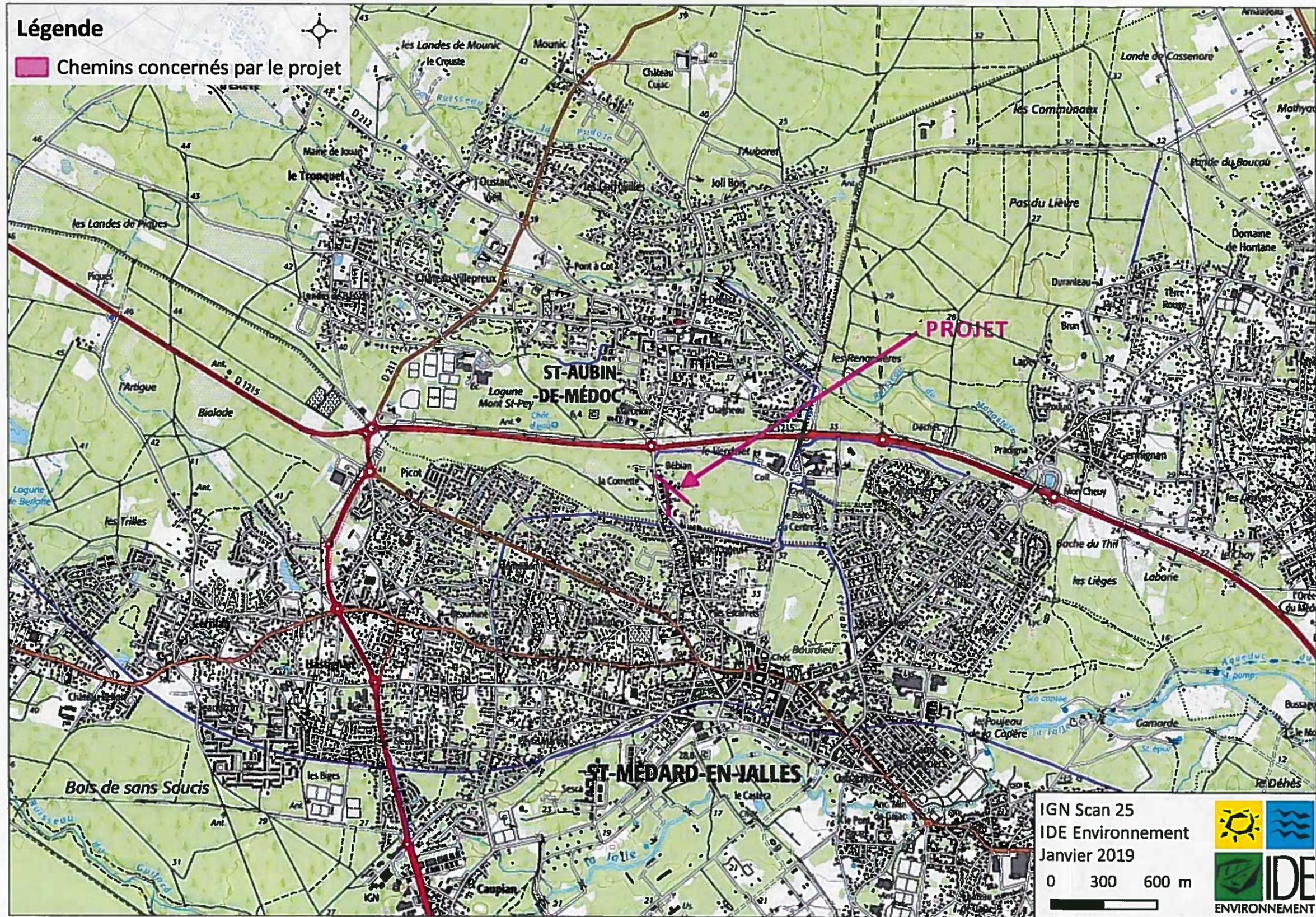
BORDEAUX MÉTROPOLE
PÔLE TERRITORIAL OUEST

Direction du développement et de l'aménagement

Président
Laurent Lemaître

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 : Localisation du projet

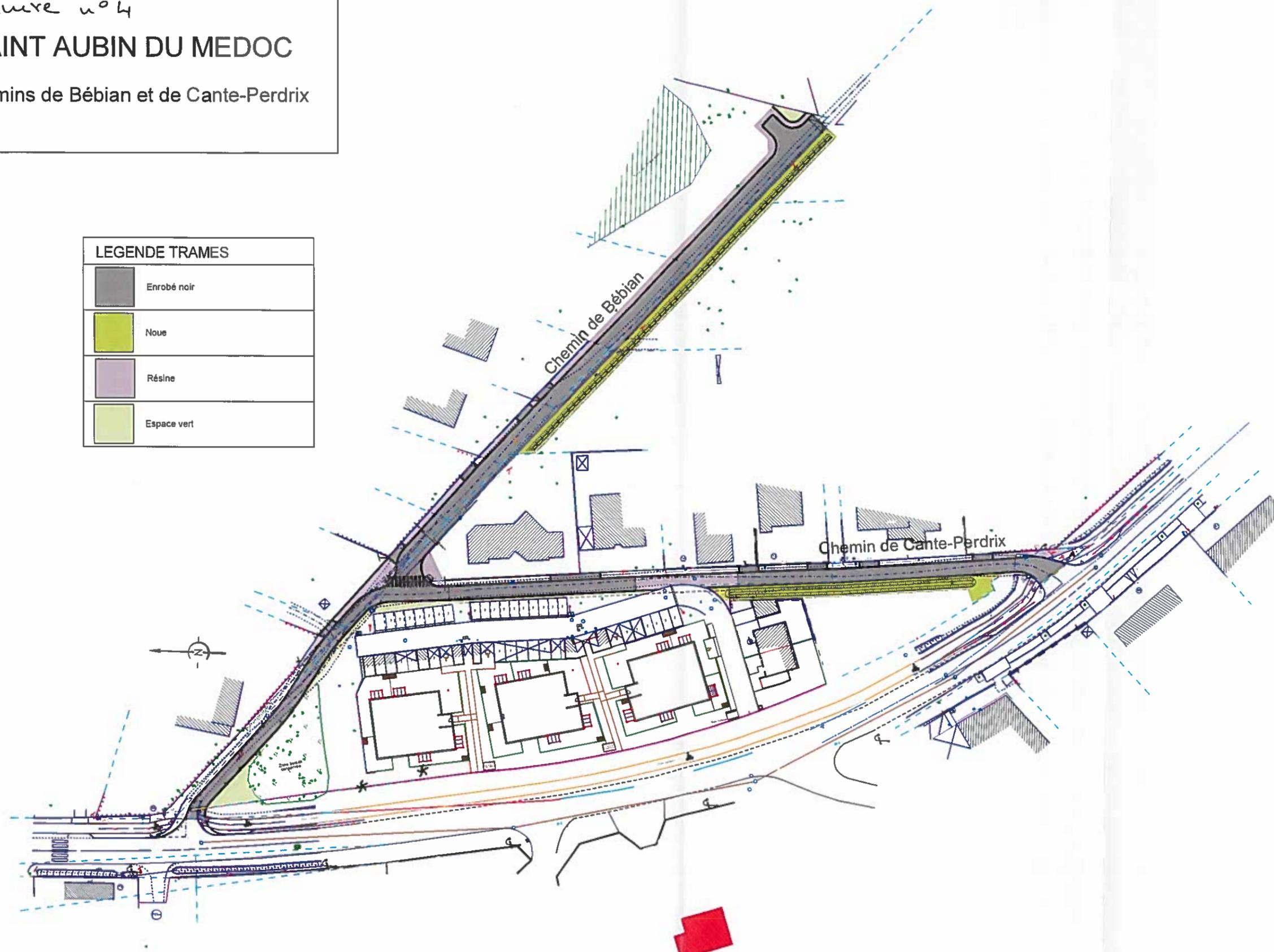


Annexe n° 4

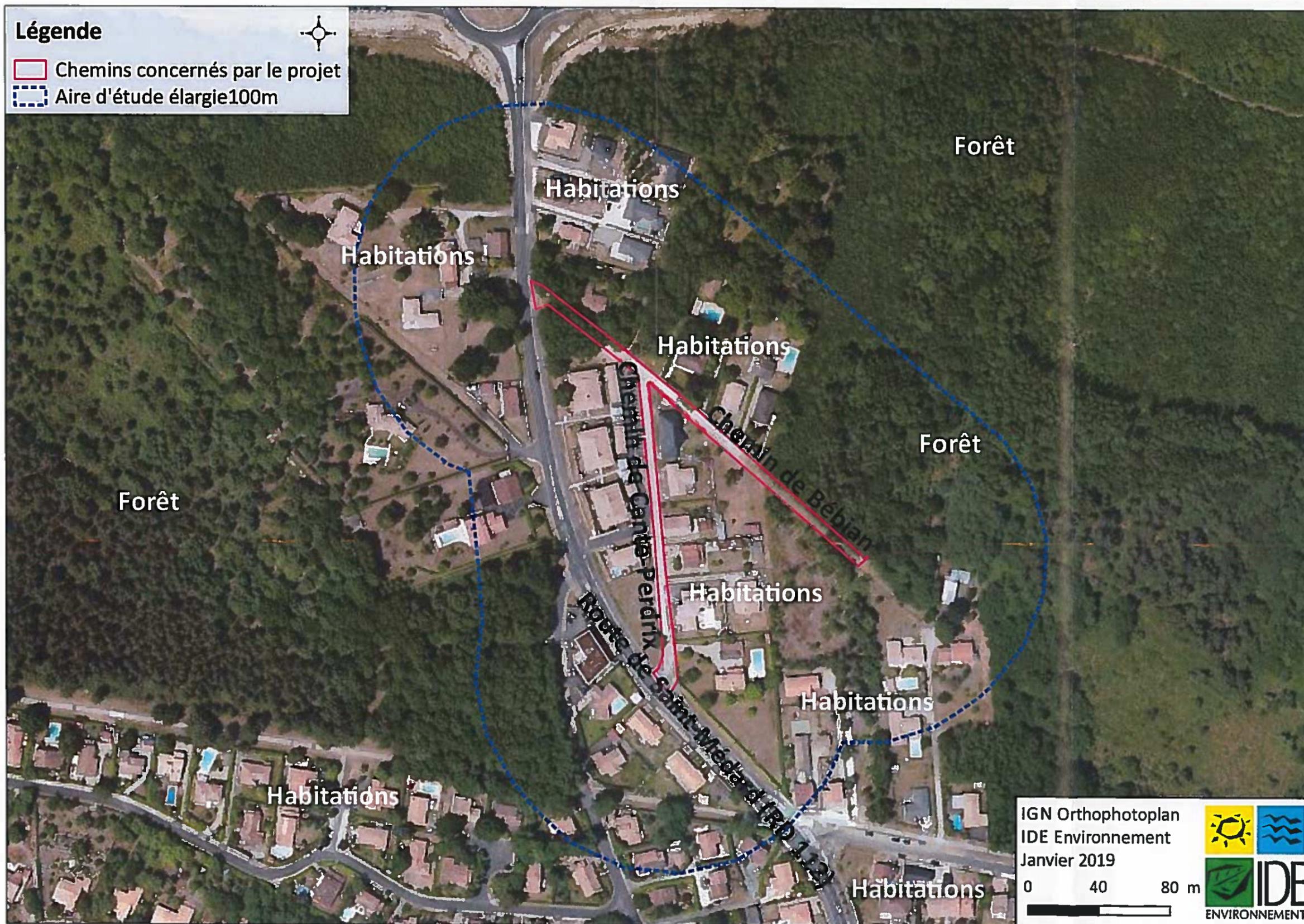
SAINT AUBIN DU MEDOC

Chemins de Bébian et de Cante-Perdrix

LEGENDE TRAMES	
	Enrobé noir
	Noue
	Résine
	Espace vert



Annexe 5 : Plan des abords du projet



Annexe 6 : Localisation des sites NATURA 2000

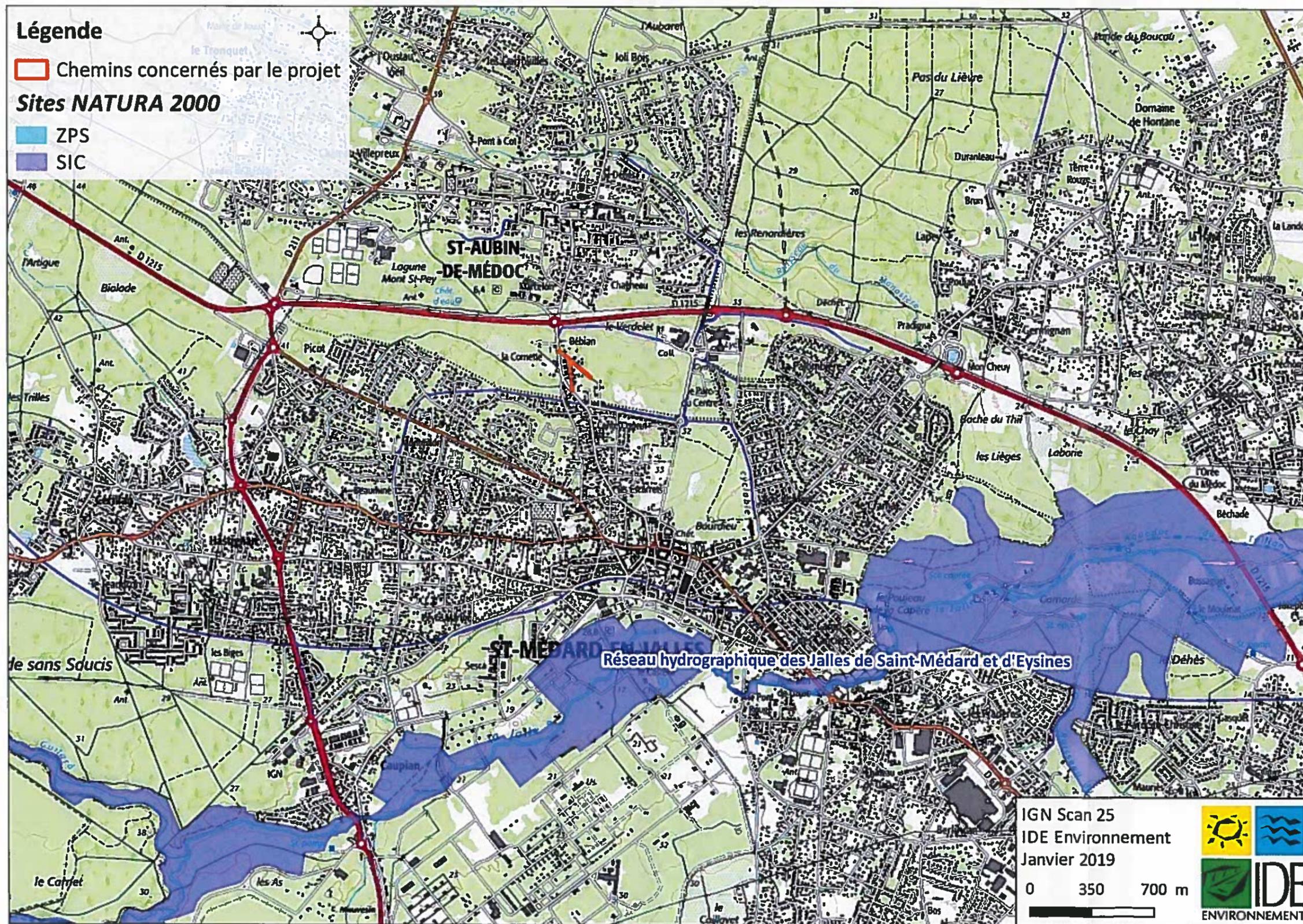
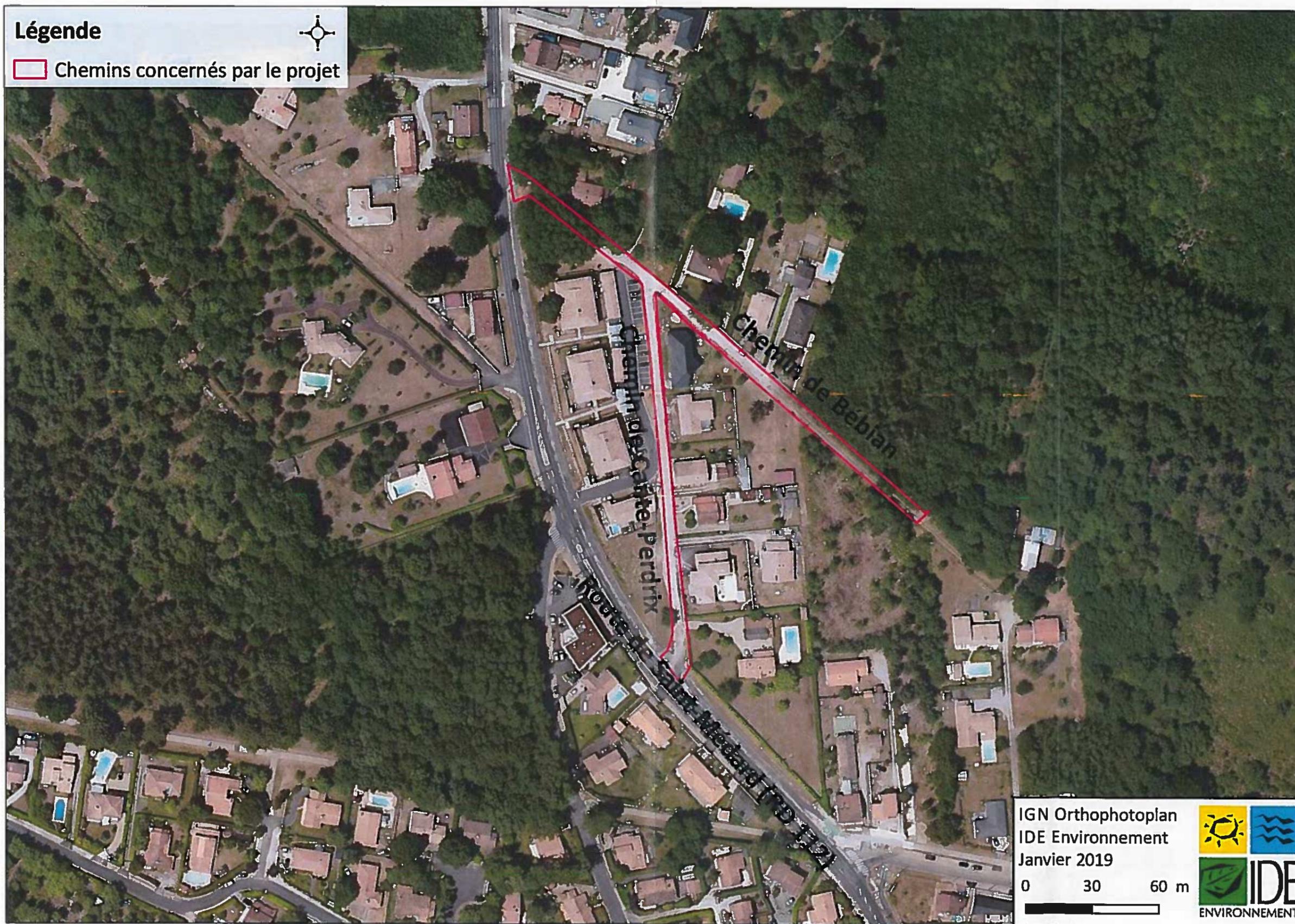


Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet



MEMOIRE EN REPOSE AUX COMPLEMENTES DEMANDES
EXAMEN CAS PAR CAS – DOSSIER 2019 – 7935_HG_INCOMPLET
AMENAGEMENT DU CHEMIN DE BEBIAN ET DE CANTE PERDRIX
SAINT AUBIN DE MEDOC (33)

1 OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA DREAL

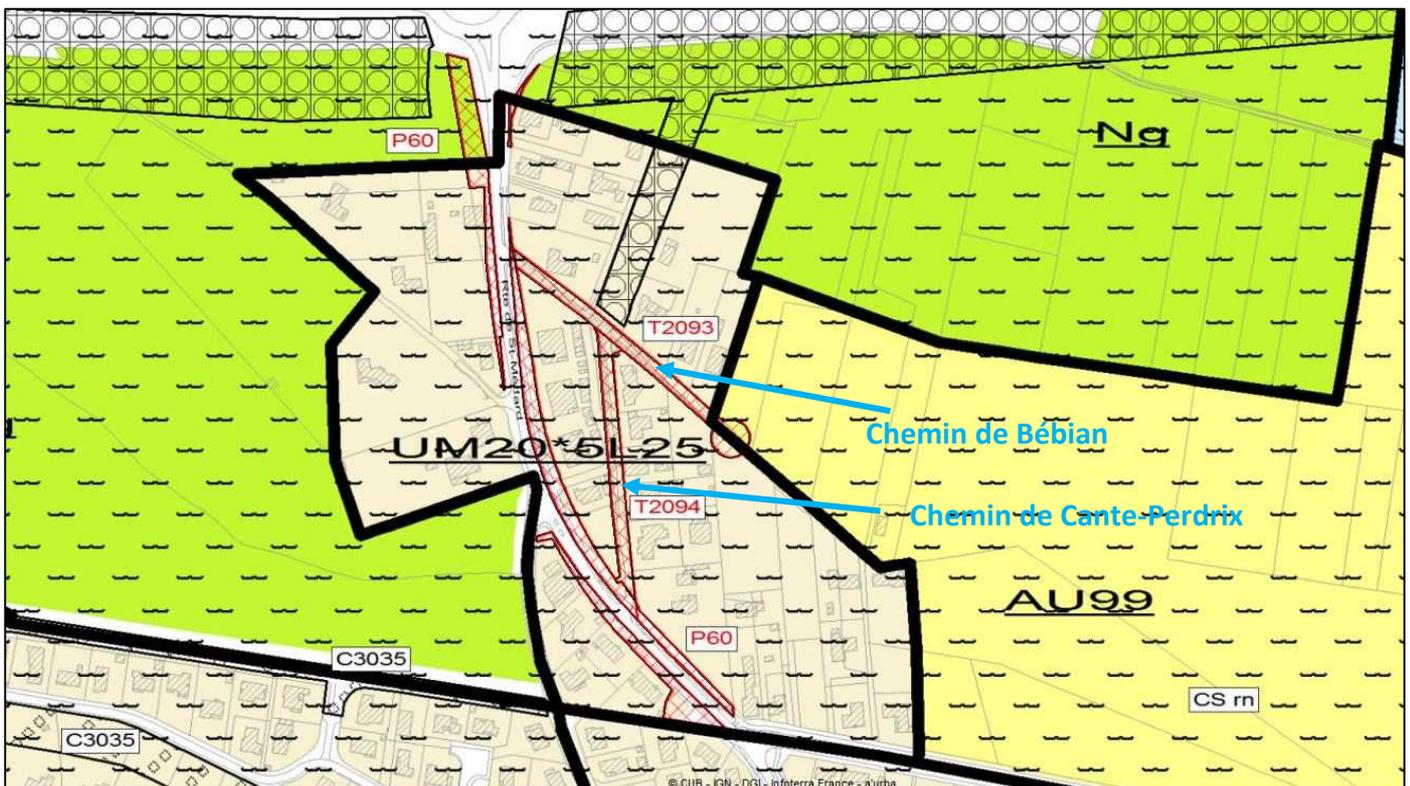
- Point 1 : votre projet est une composante d'un projet d'aménagement urbain de ce secteur. Veuillez présenter l'OAP du PLU de ce secteur ainsi que le zonage et son règlement
- Point 2 : veuillez préciser le risque feu de forêt dans le secteur de votre projet et les mesures prises pour limiter ce risque

2 REPONSES APORTEES AUX OBSERVATIONS FORMULEES

2.1 Point 1 : document d'urbanisme

Le projet est localisé sur la commune de Saint-Aubin-de-Médard couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole (version 3.1) approuvé en date du 16 décembre 2016.

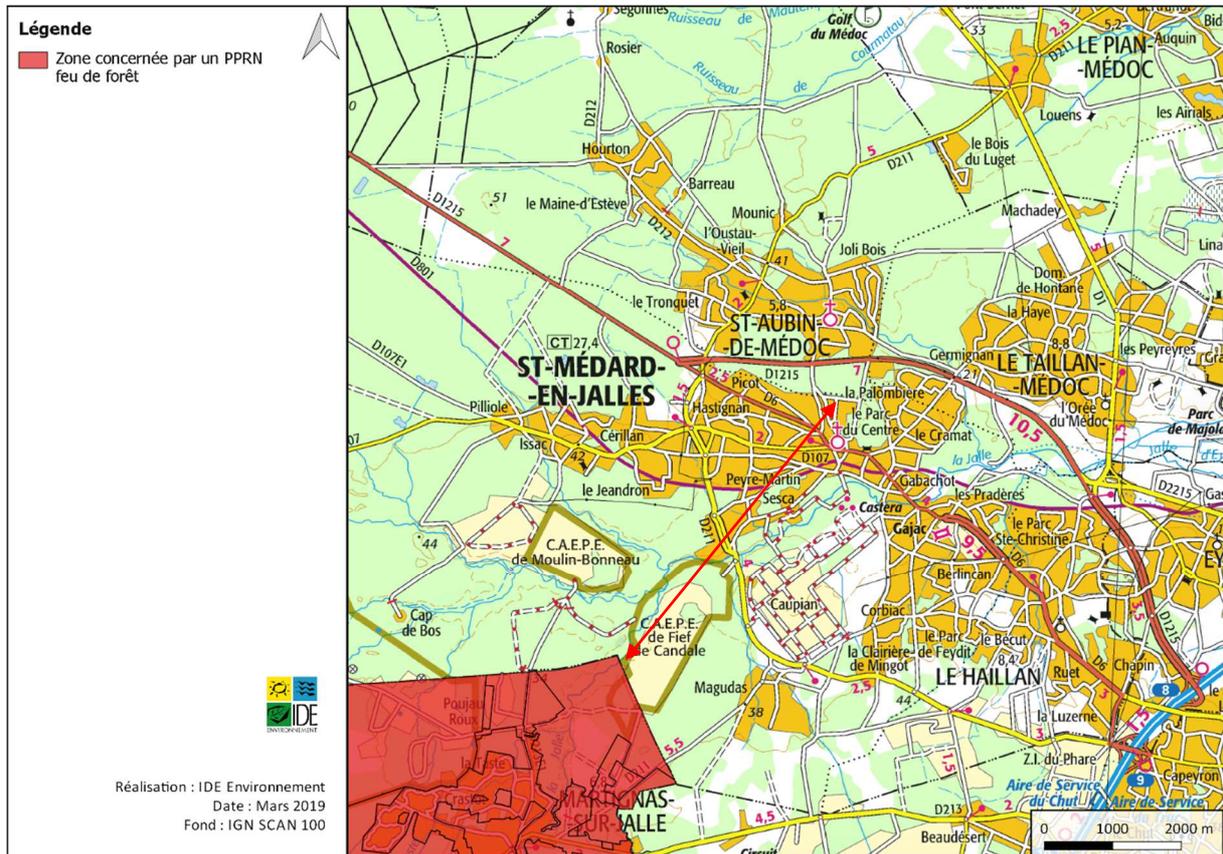
Les chemins à aménager sont concernés par les emplacements réservés T2093 (chemin de Bébian) et T2094 (chemin de Cante-Perdrix) à destination de Bordeaux Métropole. Ainsi, les travaux envisagés sont compatibles avec le PLU de Bordeaux Métropole.



Extrait de la carte de zonage du PLU de Bordeaux Métropole

2.2 Point 2 : risque feu de forêt

Les communes de Saint Aubin du Médoc et de Saint Médard en Jalles ne sont pas concernées par un PPRN feu de forêt (cf. carte).



Localisation du PPR feu de forêt le plus proche

D'après le DDRM de la Gironde, ces 2 communes sont concernées par un aléa moyen feu de forêt.

Le projet faisant l'objet du cas par cas consiste à aménager des chemins existants de Bébian et Cante Perdrix, afin de sécuriser ses différents usages. Ces chemins sont aujourd'hui à double sens, carrossables mais non revêtus. Il n'existe pas aujourd'hui de cheminement sécurisé dédié aux piétons, aux cyclistes ou à la sécurité incendie. Le stationnement n'est pas matérialisé sur ces chemins. En conséquence, quelques véhicules stationnent sur les accotements enherbés et peuvent gêner les différents usages. Les objectifs du projet d'aménagement visent à :

- Permettre de raccorder des riverains au réseau collectif d'assainissement ;
- Améliorer le service de collecte des déchets ménagers ;
- Mettre en conformité les trottoirs et les liaisons douces ;
- Sécuriser les déplacements et viabiliser la voirie (propreté et libre circulation).

Ce projet est donc de nature à améliorer la desserte du secteur par les services de sécurité et de secours Incendie.

Une borne incendie est existante au carrefour du chemin de Bébien et de l'avenue de St Médard. Elle est représentée par un rond rouge sur le plan ci-dessous.

Les services incendie de Bordeaux métropole compétents en la matière n'ont pas jugé nécessaire la création d'une borne incendie supplémentaire sur les chemins de Bébien ou de canteperdrix.

St Aubin - chemin de Bébien - Poteau incendie



Annexe 3 : Reportage photographique

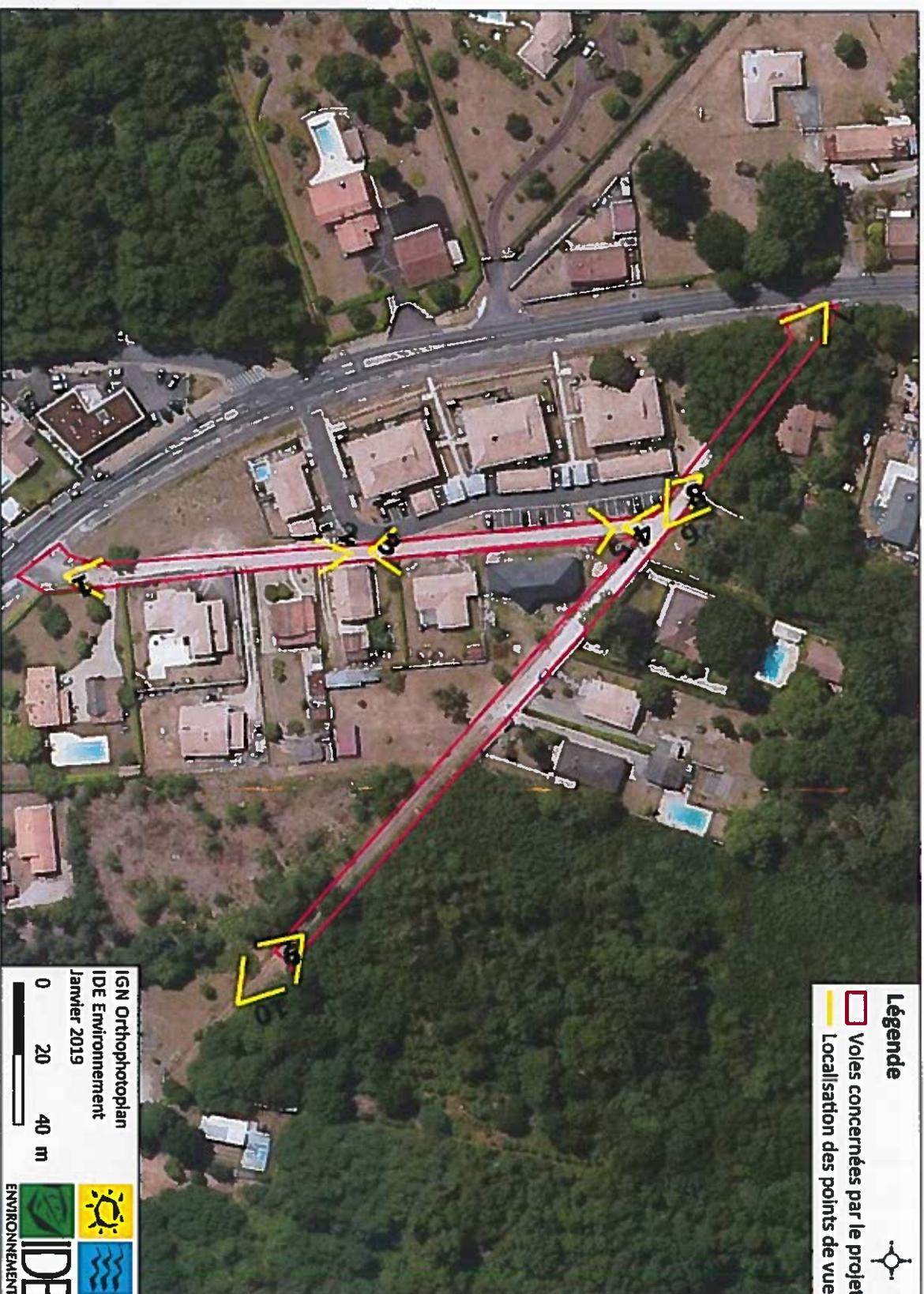


Figure 1 : Carte de localisation des points de vue



Figure 2 : Point de vue n°1, vue depuis l'extrémité sud du chemin de Cante-Perdrix



Figure 3 : Point de vue n°2, vue depuis le milieu du chemin de Cante-Perdrix en direction du sud



Figure 4 : Point de vue n°3, vue depuis le milieu du chemin de Cante-Perdrix en direction du nord



Figure 5 : Point de vue n°4, vue depuis l'extrémité Nord du chemin de Cante-Perdrix en direction du chemin de Bébian



Figure 6 : Point de vue n°5, vue depuis l'extrémité Nord du chemin de Cante-Perdrix en direction du sud



Figure 7 : Point de vue n°6, vue depuis le chemin de Bébian en direction de l'ouest



Figure 8 : Point de vue n°7, vue depuis l'extrémité ouest du Chemin de Bébian en direction de l'est



Figure 9 : Point de vue n°8, vue de l'intersection entre le chemin de Bébian et le chemin de Cante-perdrix



Figure 10 : Point de vue n°9, vue depuis l'extrémité du chemin de Bébian en direction de l'est



Figure 11 : Point de vue n°10, vue depuis l'extrémité du chemin de Bébian en direction de l'ouest